



METTRE EN PLACE LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)  
DANS UNE ENTREPRISE D'AU MOINS 50 SALARIÉS

***LOGO CABINET***



A man and a woman in business attire are looking at a tablet together. The man is on the left, smiling, and the woman is on the right, looking at the tablet. They are in an office setting with a window in the background.

*Chapitre 1*

# LE CSE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

## Une nouvelle instance unique

- Remplacement des anciennes instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT)
- Composition :
  - l'employeur
  - une délégation du personnel élue



A man and a woman in business attire are looking at a tablet together. The man is smiling and holding the tablet, while the woman looks on. They are in an office setting with a city view in the background.

*Chapitre 2*

# ELECTIONS DU CSE

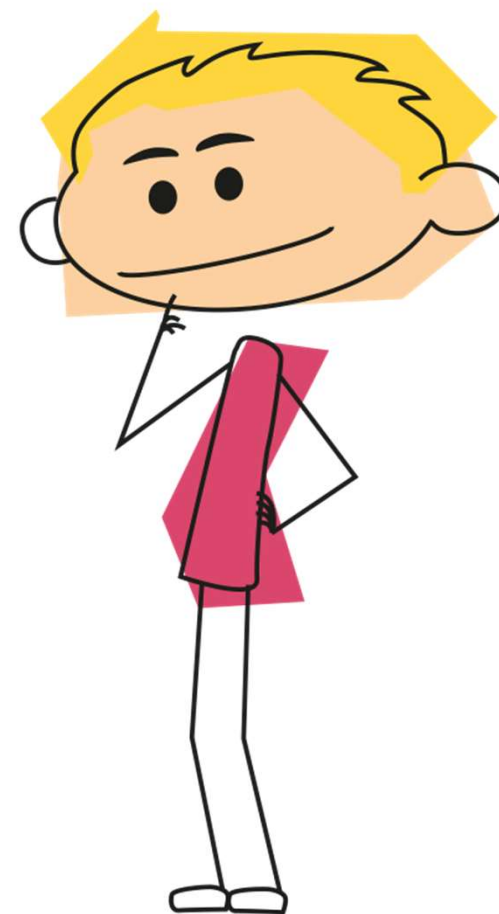
### *D'après vous ?*

*Sachant qu'il doit mettre en place un comité social et économique, un employeur organise son calendrier.*

*Les mandats des délégués du personnel arrivent à échéance le 5 octobre 2019. En revanche, celui des élus au comité d'entreprise n'expirent, en principe, qu'au 10 février 2020.*

*Quand la mise en place du CSE de son entreprise doit-elle être effective ?*

- A** *Au plus tard le 6 octobre 2019*
- B** *Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020*
- C** *Au plus tard le 11 février 2020*



*Voir les résultats*



### Les entreprises concernées

- Une mise en place obligatoire dès lors que le seuil de 11 salariés est atteint depuis 12 mois consécutifs
- Exclusion du calcul des effectifs :
  - les apprentis
  - les titulaires d'un contrat initiative-emploi
  - les titulaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
  - les titulaires d'un contrat de professionnalisation



### Cadre de la mise en place du CSE

- Entreprise à établissement unique : 1 CSE au niveau de l'entreprise
- Entreprise à établissements multiples : 1 CSE central + des CSE d'établissement
- Entreprise appartenant à une unité économique et sociale : 1 CSE commun est mis en place
- Entreprise appartenant à un groupe : mise en place d'un comité de groupe



### En cas de variation d'effectif...

- Franchissement à la baisse du seuil de 11 salariés : maintien de l'instance jusqu'au terme des mandats de ses élus
- Franchissement à la hausse du seuil de 50 salariés : extension des attributions de l'instance
- Franchissement à la baisse du seuil de 50 salariés : attributions inchangées jusqu'au renouvellement de l'instance





# Articulation avec les anciennes instances représentatives du personnel



A noter : si un protocole d'accord préélectoral prévoyant le renouvellement des anciennes instances représentatives du personnel (IRP) a été conclu avant le 24 septembre 2017 : le CSE sera mis en place, au plus tard, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### L'accord préélectoral

- Invitation des organisations syndicales à la négociation d'un protocole d'accord électoral
- Négociation de l'accord :
  - nombre de sièges / volume des heures individuelles de délégation
  - nombre et composition des collèges électoraux
  - répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et répartition du personnel dans les collèges électoraux
  - nombre maximal de mandats des élus
  - composition du bureau de vote
  - etc.

